



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 OCTOBRE 2019

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 octobre 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 11 octobre 2019, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Solange MISSILLIER, Christiane PERRIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Anne FOURNIER-BIDOZ, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Laëtitia SOCQUET-CLERC.

Absents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Marc BOSSE, Madeleine DAVIET, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Nicolas VULLIET, Sandrine PERRILLAT-MONET.

MME Laëtitia SOCQUET-CLERC, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques conclue le 31 octobre 2018 entre la Commune et la Société Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand. Cet avenant vient compléter et modifier deux articles de ladite convention ayant pour seul but d'apporter certaines précisions à même de permettre la réalisation d'une meilleure exploitation sans pour autant que cela ne bouleverse l'économie général du contrat.

Ces modifications et compléments portent sur l'indexation de l'évolution des salaires dans le domaine des remontées mécaniques et sur les participations financières du délégataire auprès de l'autorité délégante.

Le Conseil Municipal a également décidé d'autoriser M. Jean-Michel DELOCHE, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer cet avenant n°1.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX DE L'ESPACE GRAND-BO – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé les tarifs de location des locaux et des prestations annexes de l'Espace Grand-Bo applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

AMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS - LOT 45 - OPTIMISATION DU RESEAU NEIGE DE CULTURE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société SUFAG pour un montant de 315 199,35 € HT au titre du lot 45 – réseau neige de culture – des travaux d'aménagement du front de neige des Gettiers.

OUVERTURE D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME

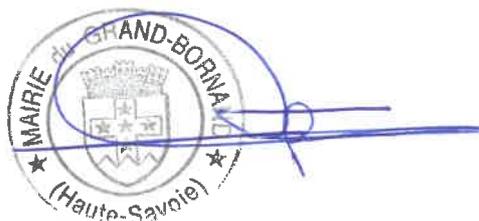
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de créer un emploi contractuel de responsable du service urbanisme/foncier, à temps complet, poste relevant de la catégorie A.

DEPOT DEFINITIF DE DEBLAIS SUR DES TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé à 15 000 € HT la somme forfaitaire de participation de la Société MGM aux frais de préparation et de remise en état du site de la Cour qui recevra les déblais de terrassement de la résidence de tourisme du Roc des Tours.

Au Grand-Bornand, le 25 octobre 2019

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 25 OCTOBRE 2019.